
De: Stéphanie Élias |
Envoyé: 18 décembre 2006 09:06
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Objet: addenda au mémoire de la MRC de Minganie

Bonjour Madame Boutin,

Tel que stipulé dans la résolution du Conseil de la MRC de Minganie, voici les précisions qui ont été apportées au mémoire présenté en novembre dernier.

Remplacement du texte identifié au point c) de la page 4 par le suivant :

c) **Projet de réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-Guemesé - superficie de 2 022 km²**

Il est difficile de prendre position sur cette réserve de biodiversité proposée, en raison du manque de connaissances sur les ressources et les paysages du secteur. La MRC de Minganie ne possède pas beaucoup d'information sur l'utilisation faite sur ce territoire ni sur les capacités de développement faunique, forestier, minier, hydroélectrique, etc. Les affectations forestières et production d'autres ressources sont attribuées à cette superficie, sans précision sur les véritables potentiels. Les résidents de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent fréquentent et utilisent, à diverses fins, ce secteur à l'extrémité Est du T.N.O. du Petit-Mécatina. Donc, l'acceptation ou non de ce projet leur revient.

La seule réflexion de la MRC de Minganie est à l'effet qu'une autre grande superficie est à l'étude, de l'ordre de 5 000 km², pour la création éventuelle d'un parc (projet de parc Natashquan-Agvanus-Kenamu, juste à l'Est du bassin versant de la rivière Grande Natashquan), dont les efforts d'accessibilité à ce lieu ne fait pas partie des intentions du MDDEP, et dont beaucoup de temps et d'argent seront dépensés pour des territoires protégés de par leur inaccessibilité. De plus, très peu de retombée (économique, sociale, ou autres) n'est envisagée par la MRC, pour la création d'un parc «inaccessible» dans ce secteur. Au choix, la MRC de Minganie favorise donc la création d'un parc à l'intérieur du bassin versant de la rivière Magpie à celui projeté à l'est du bassin de la rivière Grande Natashquan (voir la carte en Annexe 1).

Cependant, l'idéal pour la MRC de Minganie, au niveau de son développement territorial, serait la création de deux parcs, soit un parc à l'intérieur du bassin versant de la rivière Magpie et un parc dans le secteur de Natashquan (projet de parc Natashquan-Agvanus-Kenamu), qui engloberait toutefois le bassin versant de la rivière Grande Natashquan, présentement sous statut temporaire de réserve de biodiversité projeté d'environ 4 000 km².

Espérant le tout à votre satisfaction, n'hésitez pas s'il y a autre chose.

Stéphanie Élias
Coordonnatrice à l'aménagement

2006-12-19

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 22 novembre 2006, à 13h45 à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM.

Jean-Luc Burgess :	préfet suppléant, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
Jeannot Boudreau :	conseiller, maire de Rivière-au-Tonnerre;
Michel Beaudin :	conseiller, maire de Rivière-Saint-Jean;
Lucien Dupuis :	conseiller, conseiller de Havre-Saint-Pierre;
Richard Noël :	conseiller, maire d'Aguanish;
Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
Denis Duteau :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti.
Jacques Landry :	conseiller, maire de Natashquan

EST ABSENT :

M. Pierre Cormier : préfet, maire de Havre-Saint-Pierre;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Luc Burgess.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

M^{mes} Nathalie de Grandpré : directrice générale et secrétaire-trésorière;
Sara Richard : secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution n°326-06

Mémoire sur le projet de création de réserves de biodiversité sur le territoire de la MRC de Minganie

Les membres du conseil prennent connaissance, analysent et discutent sur le document intitulé : « *Mémoire sur le projet de création de réserves de biodiversité sur le territoire de la MRC de Minganie* », préparé par le Service d'aménagement afin de le faire parvenir à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur Jacques Landry et résolu unanimement :

- D'adopter le « *Mémoire sur le projet de création de réserves de biodiversité sur le territoire de la MRC de Minganie* » présenté à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques en environnement avec l'ajout de quelques précisions mineures au contenu (version finale);
- D'adopter le mémoire, préparé par le Service d'aménagement, en y précisant que l'assentiment du conseil de la MRC de Minganie est conditionnel à ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs crée un parc dans le massif Belmont et Magpie et y aménage des infrastructures à cet effet dont un chemin d'accès routier;
- De transmettre le mémoire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, aux députés de la région Côte-Nord, et aux municipalités de la MRC de Minganie;

Copie certifiée conforme, à Havre-Saint-Pierre, le 14 décembre 2006.



**Sara Richard
Secrétaire-trésorière adjointe**